

Appel à initiatives pour la lutte contre les émissions de macro-déchets plastiques issus des systèmes d'assainissement

Webinaire du 10/10/2022

Les rencontres de l'eau
en Loire-Bretagne



Déroulé du Webinaire

Objectifs du webinaire :

- Alerter sur la problématique des macro déchets plastiques et leur impact sur le littoral,
- Rappeler la feuille de route nationale en matière de lutte contre les macro déchets plastiques,
- Communiquer sur le contenu et les objectifs de l'AAI en cours proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Illustrer par des premiers retours d'expérience de dispositifs de lutte contre les macrodéchets.

Déroulé du webinaire :

- 1-Introduction - AELB (5')
- 2-Surveillance des macro déchets échoués sur le littoral- Marine PAUL - CEDRE (10')
- 3-Pollutions plastiques - Quels moyens d'actions des services d'eau et d'assainissement sur un territoire? Claire FORITE - Association AMORCE (10')
- 4-Retour d'expérience de Rouen Métropole. Sébastien VANNIER – Rouen Métropole (15')
- 5-Présentation du contenu et des objectifs de l'AAI pour la lutte contre les émissions de macro-déchets plastiques issus des réseaux d'assainissement. AELB (15')
- 6-Temps de question réponse d'ordre général ainsi que des questions propres à l'AAI (30')
- 7-Conclusions - AELB (5')

Appel à initiatives
pour la lutte contre
les émissions de
macro-déchets
plastiques issus des
systèmes
d'assainissement
-
Régis Le Quillec



La politique Littoral de l'agence de l'eau

1. La restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (baignade, pêche à pied de loisir pêche à pied professionnelle, conchyliculture).
2. La lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines.
3. La lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports.
4. La restauration de la morphologie des masses d'eau côtières.
5. La gestion équilibrée de la ressource en eau.
6. L'amélioration de la connaissance, animation territoriale, sensibilisation.

Enjeux complémentaires :

- La biodiversité marine et côtière,
- Le changement climatique.
- ... **Les macro déchets plastiques (depuis peu !)**

(pour mémoire, disposition 10B4 – Sdage)

Le Plan d'action Zéro Déchet Plastique en Mer (2020-2025)

- La feuille de route et le plan d'actions s'inscrivent dans l'objectif de réduction des déchets plastiques en mer porté par le Plan Biodiversité
- Objectif de zéro déchet plastique rejeté en mer d'ici 2025
- Les actions portent en priorité sur la prévention des déchets et la sensibilisation des citoyens et des acteurs publics ainsi que des actions sur les cours d'eaux et les réseaux pour prévenir et réduire le rejet de déchets dans le milieu marin.
- Ce plan comprend 35 actions réparties en 4 axes
- Contact régulier avec le Ministère de l'Ecologie pour la déclinaison de ce plan



Le Plan d'action Zéro Déchet Plastique en Mer (2020-2025)

Axe 1 : Prévention des pollutions plastiques en amont/à terre

Axe 2 : Lutte contre les déchets sur les voies de transfert : cours d'eau, eaux usées et eaux pluviales

Axe 3 : Lutte contre les déchets plastiques sur le littoral et en mer

Axe 4 : Sensibilisation, information et éducation

AXE 2

LUTTE CONTRE LES DÉCHETS SUR LES VOIES DE TRANSFERTS : COURS D'EAU, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

- 10 Réaliser un inventaire cartographié des zones d'accumulation des macro-déchets plastiques sur les cours d'eau et les fleuves. p. 14
- 11 Réaliser un cadrage de la récupération des déchets accumulés dans les cours d'eau et dans les fleuves : modalités de récupération et financements mobilisables. p. 14
- 12 Quantifier les macro-déchets présents dans les systèmes d'eaux usées. p. 15
- 13 Identifier les dispositifs pour éviter et/ou récupérer les macro-déchets dans les cours d'eaux ainsi que dans les systèmes de traitement d'eaux usées et eaux pluviales. p. 15
- 14 Evaluer les rejets en macro-déchets des eaux pluviales et mettre en place un suivi sur les bassins versants pour élaborer des stratégies d'actions. p. 15
- 15 Réaliser une cartographie des initiatives existantes en matière de lutte contre la pollution par les déchets plastiques sur le territoire français (DROM-COM inclus). p. 15
- 16 Expérimenter des dispositifs de lutte contre les macro-déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et eaux pluviales et mettre en place des suivis de ces nouveaux dispositifs et des dispositifs existants afin de mesurer des flux réels. p. 15
- 17 Identifier les méthodologies de suivi des micro-plastiques dans les fleuves et les réseaux. p. 16
- 18 Limiter les fuites de biomédias filtrants en plastique depuis les stations de traitement des eaux résiduaires urbaines. p. 16

Le Plan d'action Zéro Déchet Plastique en Mer (2020-2025)

- Action 16 : Expérimenter des dispositifs de lutte contre les macro-déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et eaux pluviales et mettre en place des suivis de ces dispositifs et des dispositifs existants afin de mesurer des flux réels :
 - D'ici 2025 par les Agences de l'eau
 - Responsable du pilotage : DEB/EARM
 - Responsable de la mise en œuvre : AE, avec appui possible du CEREMA et du CEDRE
- Action 18 : Limiter les fuites de biomédias filtrants en plastique depuis les stations de traitement des eaux résiduaires urbaines :
 - D'ici fin 2020, réalisation d'un inventaire des stations d'épuration qui utilisent les biomédias et d'ici 2025, mise en place d'actions de recherche et d'innovation par les AE
 - Responsable du pilotage : DEB/EARM
 - Responsable de la mise en œuvre : AE



Descripteur Déchets des Documents Stratégiques de Façades (DSF)

- Au niveau national, 8 actions ont été définies pour lutter contre les déchets marins (descripteur 10) avec mise en œuvre du plan d'action en 2022
- La fiche action D10-OE01-AN2 vise à « lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ».
- Cette action se décline en 4 sous actions :
 - « Expérimenter des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux »
 - « Définir un cadrage national harmonisé précisant la méthode pour évaluer l'efficacité des dispositifs et la manière dont les données des déchets collectés dans les réseaux sont centralisées »
 - « Identifier les stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant des biomédias filtrants ainsi que les modèles utilisés à l'origine des pollutions et mettre en place des actions correctives pour prévenir les fuites »
 - « Développer des actions de recherche et innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants et/ou de réduction des fuites »





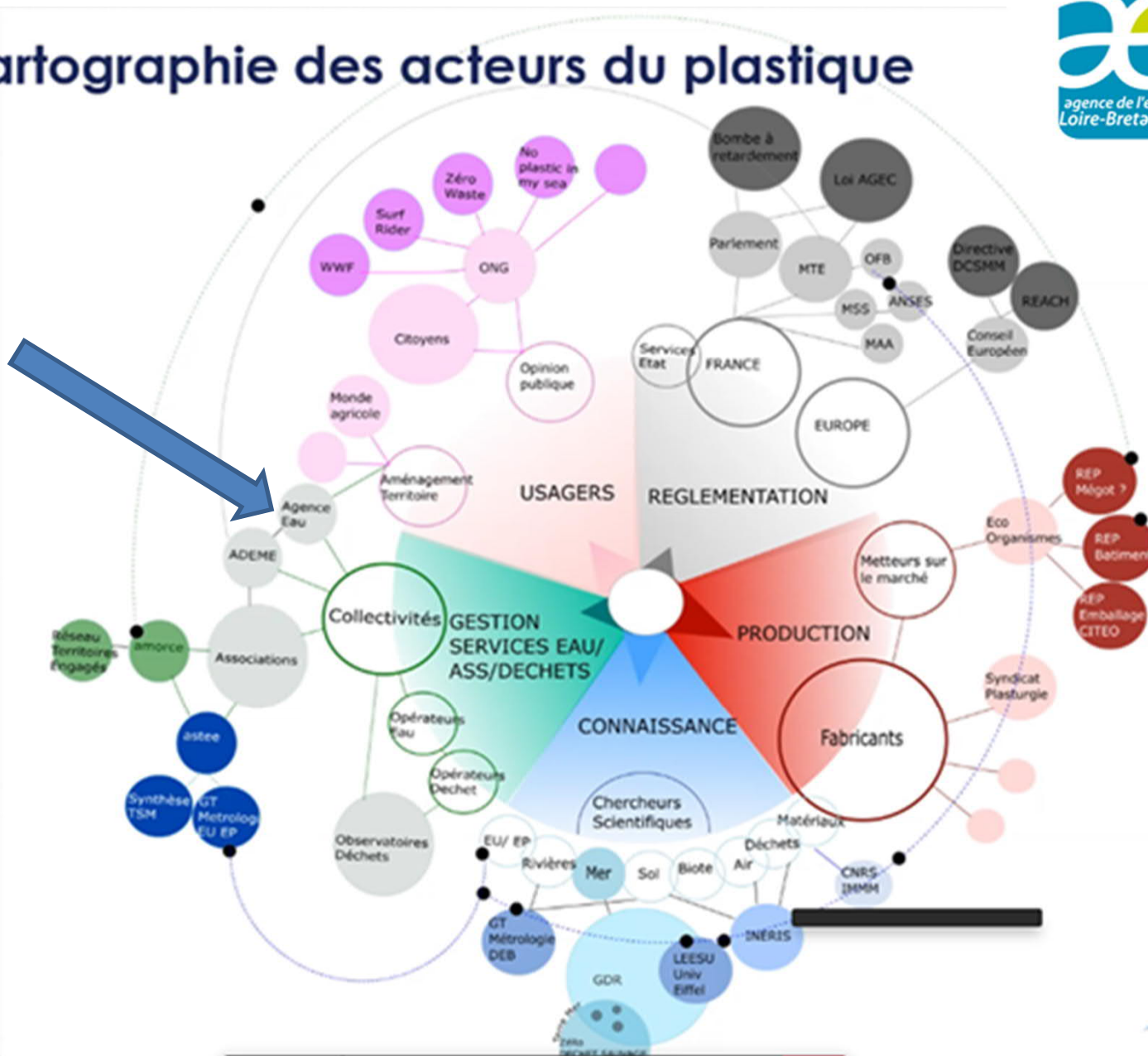
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cartographie des acteurs du plastique



Les AEs
sont là



AAI Macro-déchets Plastiques



APPEL À INITIATIVES POUR LA LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS DE MACRO-DECHETS PLASTIQUES ISSUS DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

15 juillet 2022 – 6 janvier 2023

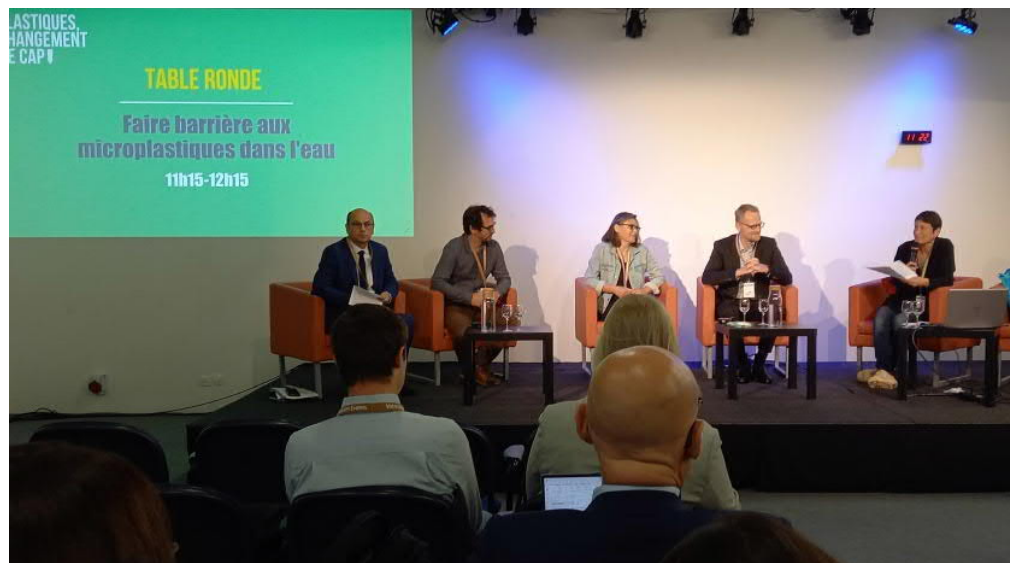
Dans la suite des conclusions des Assises de l'eau et du Plan biodiversité, l'agence de l'eau Loire-Bretagne poursuit sa mobilisation sur l'enjeu relatif à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la pollution des eaux.

Dans ce cadre, les macro-déchets plastiques présents en mer et sur le littoral sont une source de préoccupation croissante. Ils sont à l'origine de perturbations de la biodiversité et des usages littoraux. C'est pourquoi l'agence de l'eau souhaite promouvoir l'expérimentation de dispositifs pour leur piégeage. Elle s'inscrit en cela dans la mise en œuvre du plan d'actions national « zéro déchets plastiques en mer » (2020-2025).

En conséquence, l'agence de l'eau Loire Bretagne, lance un appel à initiatives pour réduire les émissions de déchets plastiques dans les milieux aquatiques et préserver les espaces littoraux.

Elle prévoit d'y consacrer une enveloppe de 2 millions d'euros (subventions à un taux maximal de 70 %).

Cet appel à initiatives concerne l'ensemble du Bassin Loire Bretagne. Il a pour objectif de faire émerger auprès de l'ensemble des acteurs des démarches innovantes et fédératrices pour lutter contre les macro-déchets dans les systèmes d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales (y compris par des aménagements par gestion intégrée des eaux pluviales).



« Plastiques, changement de cap ! » - Brest – 30/06 et 01/07



AAI Macro-déchets Plastiques

Règlement ([lien](#))

■ Calendrier :

- ✓ Lancement de la publication : 15 juillet 2022
- ✓ Date limite d'envoi du projet : 6 janvier 2023
- ✓ Comité de sélection : janvier/février 2023
- ✓ Choix des projets retenus : Conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de mars 2023
- ✓ Date limite de dépôt des demandes d'aides avant fin juin 2023

■ Critères de sélection des projets

- ✓ Efficacité et portée de l'action
- ✓ Approche intégrée, cohérence du territoire, niveau d'ambition
- ✓ Modalités de gouvernance et concertation envisagée
- ✓ Compétences et moyens mis en œuvre
- ✓ Calendrier de réalisation – passage à l'action

AAI Macro-déchets Plastiques

Règlement ([lien](#))

- Territoire visé : Ensemble du bassin Loire-Bretagne
- Porteurs visés : Collectivités territoriales compétentes EU/EP, acteurs économiques, établissements publics concernés par des risques de transfert au milieu naturel de macro-déchets plastiques via les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Actions visées :
 - ✓ L'élaboration de stratégies territoriales de lutte contre le transfert de macro plastiques vers les milieux aquatiques
 - ✓ La mise en place de dispositifs expérimentaux opérationnels d'interception de la pollution par les macro-déchets plastiques dans les réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
 - ✓ La mise en place de dispositifs de lutte contre les fuites de biomédias filtrants en plastique
- Financement :
 - ✓ Enveloppe prévisionnelle de 2 millions d'euros, 70% aide.

AAI Macro-déchets Plastiques

Règlement ([lien](#))

- L'élaboration de stratégies territoriales de lutte contre le transfert de macro-déchets plastiques vers le milieu aquatique pouvant comprendre les actions suivantes :
 - Identification /cartographie des points de rejets directs d'eaux pluviales ou d'effluents unitaires aux milieux aquatiques et les bassins versants qui leur sont associés,
 - Caractérisation des émissions en fonction du type de bassin versant, des pratiques des habitants et des activités produisant des macro-déchets plastiques,
 - Hiérarchisation de secteurs d'émission de macros déchets plastiques,
 - Définition d'objectifs de réduction,
 - Construction de plans d'actions hiérarchisées comprenant des mesures d'interception, de prévention/sensibilisation, ...
 - Définition d'indicateurs d'évaluation,
 - Définition de protocoles de mesure et d'éventuels équipements en métrologie,
 - Analyse des conséquences de la mise en œuvre du plan d'actions en termes d'exploitation ...

AAI Macro-déchets Plastiques

Règlement ([lien](#))

- La mise en œuvre d'actions expérimentales opérationnelles d'interception de la pollution par les macro-déchets plastiques dans les réseaux de collecte des eaux usées ou des eaux pluviales, pouvant comprendre :
 - Des dispositifs d'interception des macros-déchets plastiques ou média filtrants,
 - Des actions de quantification de macros-déchets plastiques interceptés,
 - Des actions de prévention et de sensibilisation en lien direct avec le projet présenté.

AAI Macro-déchets Plastiques

Règlement ([lien](#))

- Ne sont pas visés par le présent appel à initiatives :
 - des actions relevant d'une échelle de travail nationale,
 - des programmes de recherche non liés à des dispositifs locaux,
 - des programmes limités strictement à une action ou une combinaison d'actions de formation, de sensibilisation, de communication ou d'animation,
 - des programmes comprenant majoritairement des campagnes de ramassage,
 - des programmes d'actions dont le calendrier de mise en œuvre (hors période de suivi) dépasse l'échéance de mi 2026.

- Prévoir un comité de pilotage représentatif des compétences impactées par le programme mis en œuvre (élus, urbanisme, assainissement, propreté urbaine et voirie, gestion des déchets, ...) et dans lequel l'agence de l'eau sera conviée.

- Prévoir un bilan de mise en œuvre ainsi qu'une synthèse (éventuellement des vidéos). Objectif : valoriser l'action et donner envie aux autres d'agir.

AAI Macro-déchets Plastiques

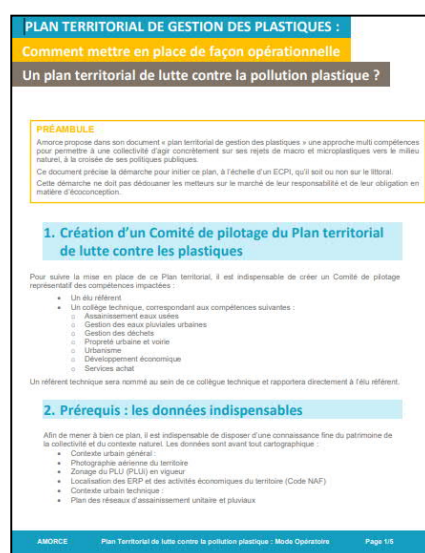
Note d'intention

Appel à initiatives 2022 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la lutte contre les macro-déchets plastiques	
NOTE D'INTENTION	
Intitulé du projet	
Porteur(s) de projet(s) avec coordonnées	
Territoire concerné	
Contexte et enjeux relatifs à la lutte contre les macro- déchets plastiques sur ce territoire	
Objectifs du projet	
Description du projet, actions proposées (*)	
Organisation de la gouvernance du projet	
Calendrier prévisionnel	
Enveloppe prévisionnelle (arrondie au millier d'euros), nature des dépenses et aide attendue de la part de l'agence	

* Possibilité de joindre si besoin à la note d'intention (format pdf) : cartes, illustrations, détails du projet...

AAI Macro-déchets Plastiques

- Existence de références bibliographiques pour aider les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie territoriale



- Existence d'une annexe au règlement avec un inventaire de références sur le sujet.
- Mise en place d'une organisation interne à l'agence pour répondre au mieux à vos questions.

Merci



Estuaire de la
Vilaine